

# REGLEMENT COMPLET

## « Grand Jeu McDonald's / Rc Lens »

DU 5 AU 19 AVRIL

PARTENAIRE OFFICIEL

SCANNEZ LE QR CODE DANS LES RESTAURANTS PARTENAIRES ET TENTEZ DE GAGNER DE NOMBREUX LOTS !

VOIR CONDITIONS DE PARTICIPATION SUR L'APPLICATION RC LENS

[www.mangerbouger.com](http://www.mangerbouger.com)

### Article 1 - organisateur

Auchel, Auchy-les-mines, Fouquières-les-Béthune, Bruay-la-Buissière, Carvin, Courrières, Douai, Flers en Escrebieux, Fresnes-les-Montauban, Hénin-Beaumont, Illies, Lens, Liévin, Lillers, Noeux-les-Mines, Noyelles-Godault, Sin le Noble, Somain, Vendin-le-Vieil, Waziers.

Exerçant toutes sous l'enseigne McDonald's, organisent en collaboration avec le Racing Club de Lens à compter du 05/04/2021 9h et jusqu'au 19/04/2021 minuit, un grand jeu sans obligation d'achat dans les 20 restaurants à l'enseigne McDonald's ci-dessus.

### Article 2 – participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine. Ne pourront participer les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein de sociétés organisatrices ou des restaurants McDonald's.

Pour participer il suffit de scanner le QR code apposé dans tous les restaurants McDonald's participants. Vous serez alors dirigé vers le site officiel du RcLens. Vous n'aurez plus qu'à vous inscrire pour participer au tirage au sort. Tous les jours du 5 avril 2021 9h au 19 avril 2021 minuit un nouveau QR code sera édité, vous pourrez donc participer tous les jours au jeu gratuit en flashant le code dans les restaurants participants cités ci-dessus.

### **Article 3 - lot**

Un tirage au sort effectué par le Rc Lens désignera 11 gagnants par jour pour un total de :

100 shorts Rc Lens adulte 20/21 pour une valeur unitaire de 43,00 € TTC

20 bonnets pro adulte Sang & Or pour une valeur unitaire de 20,00 € TTC

20 maillots d'entraînement Staff adulte 20/21 pour une valeur unitaire de 49,90 € TTC

20 t-shirts d'entraînement pro adulte 20/21 pour une valeur unitaire de 34,90 € TTC

5 parkas pro adulte pour une valeur unitaire de 98,00 TTC

Le prix gagné ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni être cédé à une tierce personne et aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée.

### **Article 4 – tirage au sort**

Le tirage au sort sera effectué par le Rc Lens chaque soir et sera communiqué au gagnant le lendemain. Le gagnant sera contacté par le Rc Lens directement qui expliquera la démarche à suivre. Le gagnant pourra alors se présenter dans un des 3 restaurants référents (Vendin le Vieil, Noyelles-Godault, Carvin). Le gagnant pourra venir retirer son lot selon les indications fournies par le Rc Lens. Le lot sera disponible 48h après le tirage au sort, passé ce délai il sera à la libre disposition des sociétés organisatrices.

### **Article 5 – règlement du jeu**

Le règlement complet du jeu sera disponible dans les restaurants participants, sur le site du Rc Lens ainsi que sur le compte Facebook de chaque restaurant.

### **Article 6 – responsabilité**

La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel.

### **Article 7 – données personnelles**

En inscrivant ses coordonnées pour participer à ce jeu, le participant accepte de recevoir les offres commerciales de McDonald's et du Rc Lens.

Les participants sont informés que leurs coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du jeu et l'attribution des dotations. Les sociétés organisatrices sont les seules destinataires des informations nominatives.

Conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant, ainsi

que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès. Vous disposez également d'un droit de saisir l'autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL). Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les données collectées seront conservées pendant un délai de 3 mois à compter de la fin de la période du jeu-concours. Dans le respect du RGPD, nous vous informons conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux sociétés organisatrices et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage des sociétés organisatrices dans le cadre de la gestion du jeu. Dans la mesure où les données collectées concernant les participants sont indispensables à la prise en compte des participations au jeu et l'attribution des dotations, le participant est informé que le refus de partager ces données ou l'exercice de son droit de retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin du concours entraîne l'impossibilité ou l'annulation de sa participation ou de l'attribution de sa dotation.

### **Article 8 – attribution de compétence juridictionnelle**

Le présent jeu est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. En cas de conflit qui ne pourra pas être réglé à l'amiable entre les parties, celui-ci devra être porté devant les tribunaux compétents déterminés en fonction des modalités du Code de Procédure Civile.